

Ville d'Allemagne dans la Duché de Cleves, où il fut arrêté au commencement du mois d'Avril, de même que le Pere Pente Jesuite, pour avoir offensé, dit-on, dans leurs écrits, la Regence de ce Pais-là.

Depuis ce tems là les Etats de Hollande, ont fait publier une Ordonnance du 10. Mai portant bannissement contre les nommez van Beest Curé de Voorbourg, & van Wik Curé de Ketel, dont la conduite n'étoit pas plus modérée que celle de Cock. Ces Puissances ont fait en même tems un Reglement, par lequel il est défendu à toute sorte de Prêtres & de Religieux, de faire aucune fonction de leur Caractere, hors de leurs Paroisses, excepté en cas de mort, maladie, ou absence nécessaire; auquel cas ils seront obligez de représenter devant les Magistrats leurs nominations ou lettres de provisions pour être visées avant de pouvoir faire aucunes fonctions, sous peine d'être punis comme Perturbateurs du repos public.

Ceux qui ne sont point preoccupez, trouvent que ce Reglement est conforme à la politique du Gouvernement, & qu'il n'est pas juste que des Ecclesiastiques, qui sont soumis à une Cour étrangere, par le serment qu'ils ont prêté au Pape, puissent se mêler d'autres affaires que celle de leur ministère, & que prêcher l'Evangile dans sa pureté, & instruire les peuples de ce qui est nécessaire à leur salut, est un emploi plus que suffisant pour occuper les gens de ce Caractere; ils citent pour appuyer cette opinion, la conduite qu'ont tenue les Apôtres & leurs successeurs dans la primitive Eglise, & de nôtre tems, la Declaration du Roi T.

C. Louis